

Soupçonné d'attouchements sexuels, un prof suspendu

LES NOUVELLES DE FALAISE | jeudi 15 février 2018

346 mots

Un professeur du collège Lechanteur de Caen a été suspendu à titre conservatoire par le Rectorat, jeudi 1^{er} février. Des élèves ont signalé des faits d'attouchements sexuels.

Caen. Un professeur du collège Lechanteur de Caen a été suspendu à titre conservatoire par le Rectorat, jeudi 1^{er} février. Quelques jours plus tôt, au moins deux élèves ont signalé des faits d'attouchements sexuels dont elles auraient été victimes de sa part. Pendant les cours, profitant d'exercices, l'homme se serait frotté à elles.

Les faits ont été signalés au Rectorat, qui a décidé, jeudi 1^{er} février 2018, de suspendre immédiatement le professeur mis en cause, jusqu'à nouvel ordre. Il a été remplacé. Se refusant à tout autre commentaire, le Rectorat précise : « **C'est la procédure classique lorsqu'une enquête est en cours.** »

Une enquête de police en cours

Promulguée en 2016, la loi « Villefontaine », du nom d'une commune de l'Isère dans laquelle une affaire de pédophilie dans une école avait fait grand bruit, facilite en effet la communication entre justice et éducation nationale. Au ministère de l'Éducation nationale, on explique : « **Dans chaque académie, il y a désormais un référent « justice » et dans chaque parquet, un référent « éducation ».** »

Suite à cette loi, l'Éducation nationale avait passé au peigne fin les casiers judiciaires de son personnel et 26 agents avaient été radiés à l'issue de cette procédure, en janvier 2018. « **Dans ce type de situation, notre exigence, c'est la protection des élèves mineurs et donc la fermeté absolue** », avait alors réagi le ministre de l'Éducation Jean-Michel Blanquer.

De son côté, le Parquet de Caen a ouvert une enquête, confiée à la brigade des mineurs de la Sûreté départementale du Calvados. Les élèves, le professeur incriminé ainsi que d'autres membres de la communauté éducative ont été entendus par les enquêteurs.

Nicolas CLAICH